

**SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO****CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 avril 2024**

Date de convocation : jeudi 4 avril 2024

Délibération n° CC_2024_52
Nomenclature : 7.1.2Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 43

Votants : 51

Pouvoirs :

M. Bernard CHAIGNEAU à M. Frédéric ROUAN, M. Bernard COMBEAU à M. Gérard PERRIN, Mme Marie-Line CHEMINADE à Mme Véronique CAMBON, M. Philippe CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN, M. Laurent DAVIET à M. Ammar BERDAI, M. Jean-Philippe MACHON à M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Véronique TORCHUT à M. Thierry BARON, M. Jean-Marc AUDOUIN à M. Alexandre GRENOT

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2023 du Budget Annexe ZAC Centre Atlantique

Le 10 avril 2024, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Eric PANNAUD, 1^{er} Vice-Président, Monsieur Bruno DRAPRON, Président, s'étant retiré au moment du vote conformément aux obligations légales.

Présents :

M. David MUSSEAU, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, M. Daniel MANDIN, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Pascal GILLARD, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, Mme Sylvie BEGIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Anthony TERRIERE, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Aurore DESCHAMPS, M. Gaby TOUZINAUD, Mme Sylvie CHURLAUD, M. Bruno DRAPRON, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, Mme Céline VIOLET

Secrétaire de séance : M. David MUSSEAU**RAPPORT**

Le rapporteur rappelle que l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. À la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe « ZAC Centre Atlantique » se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2023, les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **1 595 361,15 €** (total budgété 2023 : 4 469 753 €) et concernent :

- La poursuite des travaux pour 28 629,15 € dont l'aménagement d'espace vert, de la voirie (art 605),
- Des frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement (plus-values de cessions) pour 77 267,00 € (art 608),
- Les écritures d'ordre relatives à la valorisation du stock de terrains aménagés pour 1 489 465,00 € (art 71355).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **1 596 315,50 €** (total budgété 2023 : 4 469 753 €). Elles concernent :

- Les ventes de terrains aménagés pour 1 489 465 € (art. 7015)
- L'annulation d'un mandat sur exercice antérieur pour 954,35 (art. 773)
- Les écritures de valorisation du stock de terrains en cours de production pour 105 896,15 € (art 71355).

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Les **dépenses** s'élèvent à **105 896,15 €** (total budgété 2023 : 4 240 296,55 €) et correspondent aux écritures d'ordre de valorisation du stock de terrains aménagés. *Pour mémoire le résultat antérieur de 2022 reporté était de - 2 351 652,55 €.*
- Les **recettes** s'élèvent à **1 489 465 €** (total budgété 2023 : 4 240 296,55 €) et correspondent aux écritures d'ordre relatives à la mise à jour du stock de terrains aménagés (art 3555).

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-1, L. 2121-31 et L. 2121-14,

Après la présentation du budget primitif du Budget Annexe -ZAC Centre Atlantique- de l'exercice 2023, et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Monsieur Bruno DRAPRON, Président de l'agglomération de Saintes, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances de Saintes Grandes Rives l'Agglo,

Considérant le rapport du compte administratif 2023 présenté ci-dessus,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 29 mars 2024,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de procéder au règlement définitif du Budget Annexe -ZAC Centre Atlantique- de l'exercice 2023

en fixant comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

BALANCE GENERALE DU BUDGET ANNEXE ZAC CENTRE ATLANTIQUE
DU 1^{er} JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

	Réalizations	
	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes de l'exercice	1 596 315,50 €	1 489 465,00 €
Dépenses de l'exercice	1 595 361,15 €	105 896,15 €
Résultats de l'exercice	+ 954,35 €	+ 1 383 568,85 €
Résultats antérieurs reportés	0 €	- 2 351 652,55 €
Résultats de clôture	+ 954,35 €	- 968 083,70 €

- **de déclarer** toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

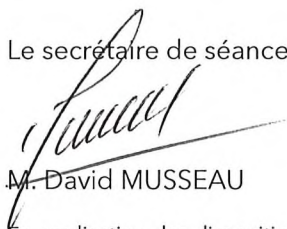
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 50 Voix pour
- 1 Voix contre (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE)
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



M. David MUSSEAU



Le Président,

Bruno DRAPRON

Pour extrait conforme,

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.